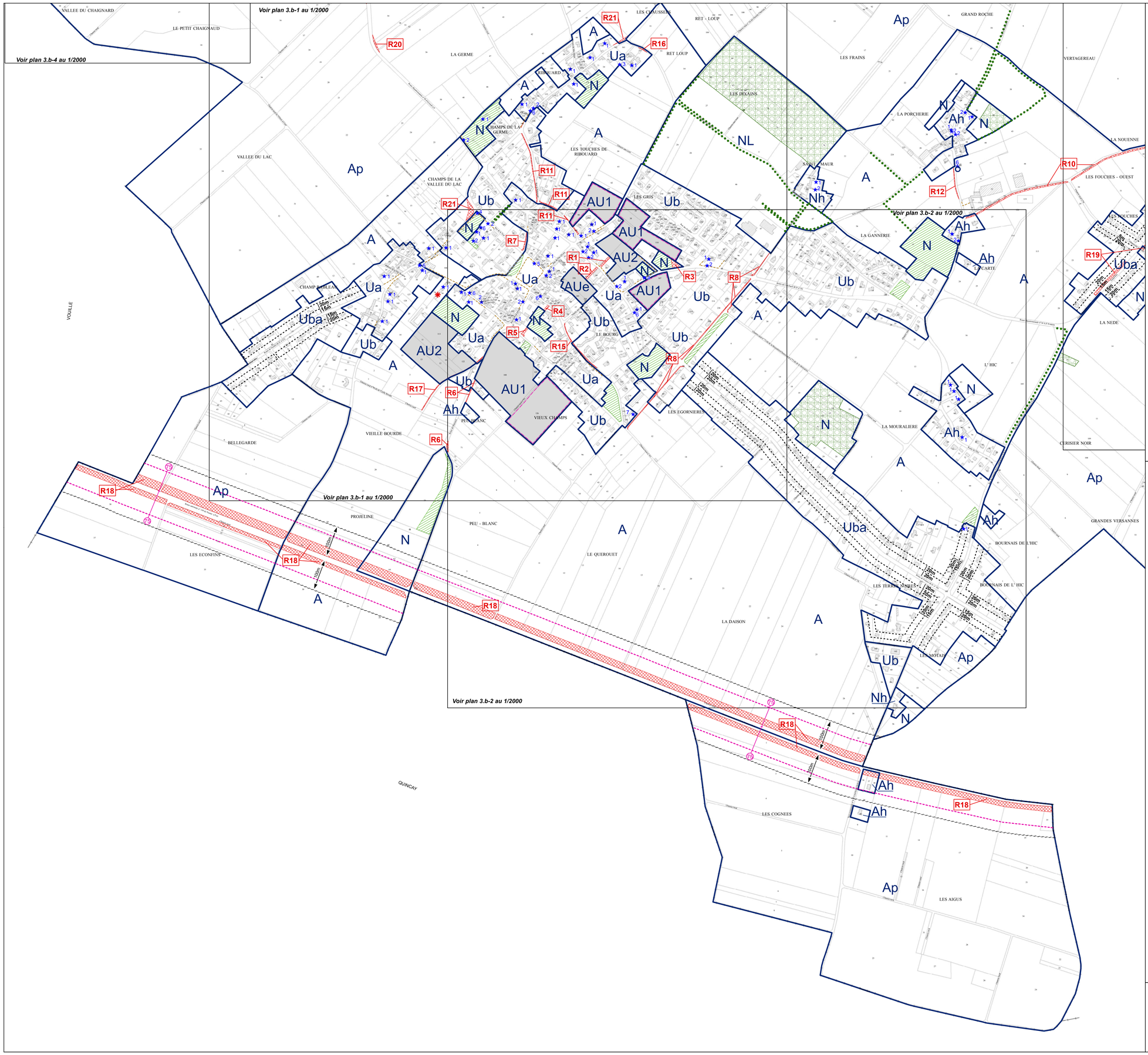

3.a-3

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE CISSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES
Plan de zonage

3.a-3 - Sud

Echelle : 1/ 5 000

P.O.S. / P.L.U.	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION DU POS	Le 15.12.1976	Le 14.09.1979	Le 22.06.1979
REVISION DU POS	Le 24.09.1991	Le 17.05.1993	Le 14.04.1994
MODIFICATION DU POS N°1	Le 21.01.1998		Le 22.07.1998
N°2	Le 21.12.1999		Le 15.03.2000
N°3	Le 18.02.2004		Le 21.07.2004 et 30.03.2005
N°4	Le 12.09.2007		Le23.01.2008
REVISION DU POS / ELABORATION DU PLU	Le 16.09.2009	Le	Le
VU POUR ETRE ANNEXÉ À LA DÉCISION MUNICIPALE EN DATE DE CE JOUR :	Le Maire		

P O N A N T EAU-MEGA
Stratégies Urbaines
Conseil en Environnement
35 rue Victor Hugo 86000 POITIERS
tél : 05 49 60 60 41
fax : 05 49 60 60 42
ponant.urba@wanadoo.fr
3 Place Rabelais 86000 POITIERS
tél : 05 49 88 90 00
fax : 05 49 88 93 33
environnement@eau-mega.fr

Légende

Zones urbaines

- **Ua** Zone urbaine dense - parties anciennes
- **Ub** Zone urbaine - extensions
- **Uba** Secteur d'extensions récentes avec bande d'implantation
- **Uh** Zone d'activités économiques
- **Uh*** Secteur de l'installation de stockage de déchets inertes

Zones à urbaniser

- **AU1** Zone à urbaniser sous forme d'opérations d'ensemble
- **AUe** Secteur d'équipements
- **AU2** Zone à urbaniser après modification du PLU
- **AUh1** Zone à urbaniser réservée aux activités économiques

Zones agricoles

- **A** Zone agricole
- **Ah** Secteur bâti au sein de la zone agricole
- **Ap** Zone agricole d'intérêt patrimonial et paysager

Zones naturelles

- **N** Zone naturelle
- **Nh** Secteur bâti au sein de la zone naturelle
- **NL** Zone naturelle d'équipements d'intérêt collectif
- **Np** Zone naturelle d'intérêt patrimonial et paysager

Autres indications graphiques

- Zone ou secteur du PLU
- R1 Emplacement réservé (voir tableau ci-dessous)
- Espace Boisé Classé à conserver et à créer
- Bande constructible (secteur Uba) d'une profondeur de 20 mètres, située entre 15 et 35 mètres de l'alignement, sauf disposition graphique contraire (voir annexe du règlement)
- 35 Marge de recul (distance comptée à partir de l'axe de la voie)
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre (distance en mètres comptée à partir des bords extérieurs de la chaussée)

Elément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

- Parc, espace paysager
- Haie, alignement d'arbres
- Mare
- Patrimoine bâti et petit patrimoine
  - 1- bâti traditionnel et dépendances
  - 2- porche
  - 3- pigeonnier
  - 4- tour
  - 5- croix
  - 6- puits
  - 7- tombe
- Mur de clos
- Bande paysagère
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur pour lequel est fixé un pourcentage de logements locatifs sociaux à réaliser (article 2 des zones AU1)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir pièce 2-b du PLU)
- Site archéologique

Liste des emplacements réservés

N°	Nature de la réserve	Bénéficiaire	Superficie approximative	Largeur moyenne
R1	Desserte de zone à urbaniser	Commune	280 m²	6 m
R2	Desserte de zone à urbaniser	Commune	320 m²	6 m
R3	Desserte de zone à urbaniser	Commune	550 m²	
R4	Accès	Commune	130 m²	6 m
R5	Accès	Commune	200 m²	
R6	Aménagement de voirie : route de Masseuil	Commune	300 m²	2 m
R7	Aménagement de voirie : rue des Douves	Commune	140 m²	2.5 m
R8	Aménagement de voirie : rue de Saint-Maur	Commune	1540 m²	2 m
R9	Aménagement de voirie : route de Fougère	Commune	70 m²	
R10	Aménagement de voirie : chemin rural de la Gannerie à Puy-Lonchard	Commune	3400 m²	4.5 m
R11	Aménagement de voirie : chemin de Touches et route de Ribouard	Commune	780 m²	2 m
R12	Aménagement de voirie : route de la Gannerie	Commune	180 m²	2 m
R13	Aménagement de voirie : chemin de l'école de Puy-Lonchard	Commune	140 m²	2 m
R14	Création d'une placette au bout du chemin du Bois de la Gêne	Commune	130 m²	
R15	Aménagement de virage : rue des Egornières, venelle des Maures	Commune	370 m²	2.5 m
R16	Aménagement de virage : à Ribouard en direction du chemin de l'Europe à Masseuil	Commune	30 m²	1 m
R17	Aménagement de voirie : chemin rural n°95 de Cissé à Masseuil	Commune	530 m²	2 m
R18	Aménagement de la RN 149	État	92270 m²	
R19	Aménagement de la RD18a	Département	2690 m²	
R20	Aménagement de la RD 30	Département	390 m²	4.5 m
R21	Aménagement de la RD 43	Département	3410 m²	

N

0 100 200 300 Mètres